



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Reunion : handicapés

Question écrite n° 1628

### Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'autorisation donnée à l'union des œuvres sociales de la Réunion (UOSR) de mettre en place une unité de quinze lits pour la prise en charge d'handicapés adultes dans le cadre d'une maison d'accueil spécialisée (MAS). Il lui précise que le conseil d'administration de l'UOSR avait initialement demandé l'autorisation d'ouvrir une MAS de soixante lits. Or, dans la mesure où cet établissement abrite à ce jour quarante-cinq polyhandicapés et 240 handicapés de moins de soixante ans, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable et urgent de prendre les mesures nécessaires pour offrir à ces malades une structure de prise en charge adaptée.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que la réalisation du projet de l'Union des œuvres sociales réunionnaises (UOSR) pour la création d'une maison d'accueil spécialisée de 60 lits au foyer Albert-Barbot de Bois-d'Olives - qui en comporte actuellement quinze - a été différée du fait d'événements importants survenus au sein de l'association. Une enquête de l'inspection générale des affaires sociales a d'ailleurs été diligentée, dont les résultats ne sont pas encore connus. Pour l'heure, le directeur général de l'UOSR, récemment nommé, doit engager avec les services de tutelle une réflexion sur le devenir du foyer Albert-Barbot. Le projet de l'établissement devant s'accompagner de mesures de restructuration, ce n'est qu'aux termes de la réflexion engagée que la demande de création d'une maison d'accueil spécialisée, si elle est maintenue, pourra faire l'objet de l'instruction réglementaire prévue par les textes en vigueur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Legros Auguste](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1628

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** handicapés et accidentés de la vie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 1988, page 2356